

Pontarlier, le 19 août 2016

COMMUNIQUE DE PRESSE

APPEL à PROJETS 2017
Contrat de Ville de la Ville de PONTARLIER

La Ville de Pontarlier lance un appel à projets pour 2017 à **toutes catégories d'organismes intéressés par une action dans le champ de la politique de la ville** : associations, établissements publics, entreprises, collectivités...

Les projets concernés doivent s'intégrer dans le cadre des quatre piliers du Contrat de Ville 2015-2020, à savoir :

- Le **développement économique et de l'emploi** (ex : atelier et chantier d'insertion, aide à la mobilité...);
- La **cohésion sociale** (ex : accueil de loisirs, accompagnement à la scolarité, échanges de savoirs, actions de préventions...);
- Le **cadre de vie et le renouvellement urbain** (ex : réhabilitation d'immeuble, aménagement...);
- Les **valeurs de la République et la citoyenneté**.

Si vous souhaitez répondre à cet appel à projets, vous pouvez télécharger le dossier de demande de subvention 2017 sur le site internet de la Ville de Pontarlier :

www.ville-pontarlier.fr

Rubriques : ▶ Vos quartiers ▶ Développement Social Urbain ▶ Contrat de Ville 2015-2020 ▶ Téléchargement ▶ Appel à projet – Dossier de demande de subvention 2017.

Un dossier de demande subvention devra être rempli pour chaque projet présenté et devra impérativement être retourné **par voie électronique**, au plus tard le **30 septembre 2016**, délai de rigueur, à l'adresse suivante : cucs.politiqueville@ville-pontarlier.com

Contact et renseignement presse :
Service Politique de la Ville
Mairie de Pontarlier
Tél. : 03.81.38.82.28 ou 03.81.38.82.29
cucs.politiqueville@ville-pontarlier.com

RAPPEL : Qu'est-ce qu'un Contrat de Ville ?

Succédant au Contrat Urbain de Cohésion Sociale, le Contrat de Ville 2015-2020 a été signé le 26 juin 2015.

Le Contrat de Ville est le document d'action stratégique définissant le projet urbain et social à mettre en œuvre pour réduire les écarts de développement entre les territoires défavorisés et leur environnement. Le Contrat de Ville de Pontarlier s'appuie sur les atouts du territoire, la densité de ses associations, les acquis de la Politique de Ville pour construire un contrat dynamique, ouvert à l'innovation.

Il repose sur quatre piliers :

- Le développement économique et de l'emploi ;
- La cohésion sociale ;
- Le cadre de vie et le renouvellement urbain ;
- Les valeurs de la République et la citoyenneté.

La concertation avec l'ensemble des acteurs a abouti à la détermination d'objectifs opérationnels dans chacun de ces quatre domaines. Ceux-ci constituent le cadre dans lequel devront s'inscrire les actions de la programmation du Contrat de Ville.